



Jugement en délibéré crédits à la consommation

Par **vincent**, le **15/01/2010** à **22:11**

Bonjour,

j étais en procès avec des différentes maisons de crédits.

En effet pour résumer la situation mon ex épouse avait contracté des prêts à la consommation dans une vingtaine de sociétés. Je précise que ça était à mon insu et en imitant ma signature.

Après avoir renvoyé plusieurs fois le procès pour gagner du temps, ces sociétés ont fini par être déboutées en délibéré. En effet le juge a estimé que je n'étais pour rien dans ces crédits et par contre a condamné mon ex femme à rembourser les crédits.

Pensez-vous que ces sociétés peuvent faire appel de la décision du juge à l'issue d'un délibéré?

Ou pensez-vous qu'il vont se contenter de cette décision vu qu'il y a un coupable désigné?

merci pour votre réponse.